



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/38/787  
S/16345  
16 février 1984  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 138 de l'ordre du jour  
CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU  
CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

CONSEIL DE SECURITE  
Trente neuvième année

Lettre datée du 14 février 1984, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le  
texte d'un communiqué du porte-parole militaire iraquien daté du 13 février 1984.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la  
présente lettre et de l'annexe comme document officiel de la trente-huitième  
session de l'Assemblée générale, au titre du point 138 de l'ordre du jour, et du  
Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Riyadh M. S. AL-QAYSI

Annexe

Au nom de Dieu miséricordieux et compatissant,

"Ils trament un complot, et moi aussi je trame un complot. Donne donc un répit aux non-croyants. Traite-les avec douceur quelque temps."

De Dieu tout puissant émane la vérité.

Ce matin, le lâche ennemi iranien a bombardé les villes de Basra, Mandali, Khanaqin et Khormal, faisant des morts et des blessés et entraînant des destructions et des dommages matériels. La persistance du régime criminel iranien à bombarder nos villes pacifiques souligne la haine et la malfaisance de l'odieuse clique qui est au pouvoir à Téhéran. Pour dissuader le perfide régime iranien de poursuivre sur cette voie, et riposter à ses pratiques cruelles et barbares, nous frapperons durement certains objectifs situés profondément à l'intérieur du territoire iranien.

Dieu est grand et la victoire appartient au puissant Iraq.

13 février 1984.

-----

